

ASSEMBLÉE NATIONALE
15 mai 2015

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2736)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Adopté

AMENDEMENT

N ° 942

présenté par
M. Brottes et Mme Bareigts

ARTICLE 46 BIS

Supprimer l'alinéa 34.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Dans l'attente de la mise en place des appels d'offres prévus par l'article L271-4, il est proposé de prolonger d'un an les appels d'offres prévus par la loi NOME du 7 décembre 2010.